



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 34349

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche l'intérêt du récent rapport sur « la qualité de l'eau et de l'assainissement en France », établi pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à introduire la matière « environnement » au baccalauréat.

Texte de la réponse

Les enseignements scolaires dispensés dans les écoles, les collèges et les lycées visent aussi à l'acquisition par les élèves de connaissances concernant l'environnement dans lequel ils évoluent ainsi que le développement d'une réflexion individuelle et collective sur les conséquences des actions de chacun sur celui-ci. Il s'agit, dès le plus jeune âge, de doter les élèves des éléments leur permettant de se situer de manière de plus en plus responsable et autonome dans une perspective de développement durable. Cet objectif doit cependant être renforcé, en cohérence avec la stratégie nationale en faveur du développement durable, adoptée en juin 2003, et le projet d'une charte de l'environnement adossée à la Constitution. Afin d'accompagner les élèves dans cette démarche, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche entend favoriser les croisements disciplinaires et les moments d'engagement dans des actions citoyennes. Une expérimentation est en cours dans dix académies pour mieux identifier les leviers à actionner pour améliorer un enseignement de l'environnement dont les rapports de l'inspection générale de l'éducation nationale mettent en lumière la trop grande parcellisation disciplinaire. Il n'est pas envisagé d'introduire une épreuve spécifique d'environnement à l'examen du baccalauréat, ce domaine ne constituant pas une matière à proprement parler. Des connaissances relatives à l'environnement sont cependant validées dans le cadre des épreuves disciplinaires actuelles notamment scientifiques et peuvent l'être aussi dans l'épreuve de travaux personnels encadrés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34349

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1339

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4253